



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### politique de la défense

Question écrite n° 116380

#### Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la présence militaire française à Djibouti. Le 13 juin 2011, la 13e Demi-Brigade de la Légion Étrangère (13e DBLE) a quitté le sol de Djibouti après 49 années de présence et de service en Afrique dans des missions souvent difficiles (Somalie, Ouganda, Burundi). Elle a été déployée aux Émirats arabes unis ce qui correspond, bien entendu, à un impératif stratégique de première importance. Pour autant, au moment même où la partie orientale de l'Afrique s'enfonce dans la famine avec le risque pour les États de la région de devoir faire face à des défis sécuritaires de plus en plus complexes à relever, la présence militaire de la France demeure un gage de stabilité mais aussi une capacité de réponse face à des situations de crise imprévues. En conséquence il lui demande s'il partage son analyse et si la France entend renforcer son dispositif dans une région qui s'enfonce, une fois encore, dans une crise humanitaire de grande ampleur aux conséquences stratégiques majeures.

#### Texte de la réponse

Le départ de la 13e demi-brigade de la légion étrangère (13e DBLE) de Djibouti, le 13 juin 2011, répond à un double impératif stratégique : d'une part, celui d'une rationalisation de la présence française en Afrique, d'autre part, celui de la montée en puissance des forces françaises aux Émirats arabes unis. La base de Djibouti demeure la pièce maîtresse des forces de présence française en Afrique, avec plus de 2 000 militaires stationnés, lui permettant ainsi de conserver un fort rayonnement stratégique local, tant opérationnel que logistique. La présence d'une unité terrestre d'importance (le 5e régiment interarmes d'outre-mer) permet aux forces françaises stationnées à Djibouti (FFDj) de bénéficier d'une réelle capacité d'intervention immédiatement mobilisable. À cet égard, un nouvel accord de partenariat de défense, en cours de négociation entre la France et la République de Djibouti, conforte le statut et les missions de la base, ainsi que son rôle majeur en matière de coopération bilatérale et régionale. Les FFDj continuent de soutenir activement la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), notamment à travers des actions d'instruction destinées à la préparation opérationnelle des soldats ougandais engagés, et restent impliquées dans la contribution française à la mission européenne de formation des forces somaliennes de sécurité (EUTM Somalia). Par ailleurs, la base de Djibouti conserve son rôle de point d'appui et de soutien permanent aux opérations menées pour répondre aux diverses situations de crise. Ainsi, les FFDj contribuent directement au soutien des actions humanitaires destinées à endiguer la crise alimentaire qui frappe actuellement la Corne de l'Afrique. À ce titre, la base de Djibouti a déjà permis de réceptionner plusieurs tonnes de fret humanitaire et fournir une assistance logistique afin d'en assurer l'acheminement dans les entrepôts djiboutiens. Enfin, le nouveau format des FFDj, qui en constitue désormais le dispositif prépositionné permanent, ne préjuge pas des moyens complémentaires qui pourraient être déployés, en renfort temporaire, si une situation exceptionnelle venait à l'exiger.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Salen](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116380

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 9 août 2011, page 8472

**Réponse publiée le :** 25 octobre 2011, page 11336